

L'An deux mil seize et le quatre novembre à 20 heures, le conseil municipal de la commune, convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sylvie GUILPAIN, maire.

Etaient présents : Sylvie GUILPAIN – Jean-Luc BOUGAULT – Lise-Marie-FAVEREAU - Didier VARRANIAN – Alain ARNAULT – Christelle ADAM - Olivier MOREAU – Dominique ROUX Stéphane THÉVIOT - Michel MOUSSU - Philippe THOMASSIN - Sandrine TANGUY - Jean-François LASSIAZ

Absente excusée : Dalida CHELBI

Secrétaire : Sylvie GUILPAIN

ORDRE DU JOUR

Organisation du repas communal du 6 novembre 2016.

Gestion de la régie cantine / garderie périscolaire.

Travaux d'élagage.

Enjeux et application de la loi BROTTE.

Projet de remplacement de la chloration à la station de pompage.

Questions diverses.

1- Organisation du repas communal du 6 novembre 2016

Madame le Maire explique que le thème « musique » a été retenu par les membres de la commission « d'Actions sociales ». Les tables porteront donc des noms d'instruments. Le repas sera préparé par le traiteur de l'an passé, c'est-à-dire Jean-Christophe DELBEAU de la Celle Saint Cyr et animé par Damien DELARUE. Les tables seront mises en place samedi matin et les dernières décorations seront apposées dimanche matin.

Délibération n° 2016/11/01

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal

RETIENT les modalités suivantes :

- repas offert aux personnes de 67 ans et plus,
- coût du repas fixé à 22 € pour les personnes n'ayant pas atteint cet âge et 10 € pour les enfants de moins de 10 ans.

AUTORISE Madame le Maire à procéder à l'encaissement des repas payants.

2- Gestion de la régie cantine / garderie périscolaire.

Certains parents ont fait part d'anomalies quant à la gestion de la régie de la cantine communale et de la garderie périscolaire. Il appartient donc au conseil municipal de leur proposer une solution adaptée aux dépenses récurrentes qui leur permettrait d'avoir une certaine « tranquillité » et l'assurance de l'exécution de leur paiement dans les délais.

Madame le Maire propose donc le prélèvement automatique qu'elle envisage exposer lors d'une réunion destinée aux parents, organisée avec la collaboration du comptable du centre des finances publiques le lundi 7 novembre 2016.

3-Travaux d'élagage

L'analyse sur les travaux d'élagage des haies privées étant incomplète, certains membres de la commission « Travaux » se proposent de refaire le point.

4- Enjeux et application de la loi BROTTE

Madame le Maire expose brièvement les dispositions de la loi BROTTE applicables en cas de factures d'eau impayées. La pratique de la coupure d'eau en cas d'impayé est dorénavant interdite dans une résidence principale. Cette interdiction augmentera le montant des impayés d'une façon significative et alourdira les charges de recouvrement pour le délégataire et la collectivité.

La mise en place d'un plan d'actions pour accélérer le traitement des dossiers et améliorer l'efficacité du contentieux s'impose. Cette refonte du processus dont l'objectif est de réduire les délais de remise au contentieux et d'optimiser le taux de recouvrement a bien évidemment une incidence financière que Madame le Maire propose d'appliquer sur le prix du m³ d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

APPROUVE la proposition de Madame le Maire,

AUTORISE Madame le Maire à signer un avenant au contrat d'affermage avec le délégataire SAUR en indiquant que l'incidence annuelle du

compte « impayés et frais de contentieux » aura un impact de 0.0169 € sur le prix du m3 d'eau.

5- Projet de remplacement de la chloration à la station de pompage

Dans le cadre de la réfection du local des pompes, le Conseil municipal est favorable au remplacement de l'installation de chlore. La question est de savoir si cette dépense s'inscrira en dépenses d'investissement ou s'il faut prévoir une révision du contrat d'affermage par une augmentation du prix du m3 d'eau.

Une décision sera prise au prochain conseil municipal.

6- Questions diverses

Points abordés

- Prendre contact avec l'entreprise qui a installé les portes du foyer communal.
- Passer commande de deux panneaux « participation citoyenne » à poser aux deux entrées/sorties principales du village.
- Problème d'écoulement des eaux pluviales au hameau la Guetterie à solutionner.

La séance est levée à 23 h.

Les membres du Conseil municipal

Le maire,